



Séance ordinaire du 8 décembre 2021

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Pierre Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, tenue à l'hôtel de ville de la municipalité de Baie-Saint-Paul, située au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM. Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mmes Claudette Simard, maire	Saint-Urbain
Diane Tremblay, conseillère	Les Éboulements

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 24 novembre 2021
 3. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Administration générale**
4. Affectation des sommes dans les fonds réservés en vertu du règlement 165-16
 5. TNO Lac-Pikauba : adoption des prévisions budgétaires 2022
 6. FRR - Volet 3 Signature innovation : déclaration d'intérêt de la MRC de Charlevoix
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
7. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
 8. FRR – Volet Mise en valeur du Fleuve : octroi d'une aide financière à un promoteur
- Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement**
9. Octroi d'un contrat pour le recyclage du métal provenant des écocentres
- Divers**
10. Corporation de mobilité collective de Charlevoix (CMCC) : budget 2022
 11. Rapport de représentation
 12. Affaires nouvelles
 - 12.1. Nomination des membres du comité administratif de la MRC de Charlevoix
 - 12.2. Fonds éolien d'innovation et de développement régional : octroi d'une aide financière à un projet
 - 12.3. Mouvement de personnel – Modification apportée à un poste
 - 12.4. Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix : délégation d'un représentant au conseil d'administration
 - 12.5. Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale : autorisation de paiement d'une facture
 - 12.6. Modalités 2021 – Programme de subvention au transport adapté
 - 12.7. Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – Modalités 2021
 - 12.8. PDZA de la MRC de Charlevoix : adoption du plan d'action 2022-2026



13. Courrier
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

223-12-21 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles du projet d'ordre du jour, est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.

224-12-21 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021 soit adopté.

225-12-21 3- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 35804 à 35837	69 195.31
Paiements par dépôts directs - chèques # 1127 à 1191	615 674.03
Paiements Accès D - chèques # 1082 à 1098	4 144.37
Paiements préautorisés JG-2151-2152-2153-2154-2155- 2174-2176-2178-2179-2180-2181	123 763.51
Salaires nets versés - rapport # 1091 à 1094	97 381.56
Total	910 158.78

Fonds local de solidarité (FLS) **21 000.00**
Chèque # 563-564

Fonds local d'investissement (FLI) **89 773.33**
Chèque # 291 à 295

MRC, FLS, FLI, Fonds d'aide d'urgence **TOTAL 1 020 932.11**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale



226-12-21 4- AFFECTATION DES SOMMES DANS LES FONDS RÉSERVÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 165-16

ATTENDU la « Convention d'affaires » signée en juillet 2013 avec EEN CA Rivière-du-Moulin qui prévoit le versement à la MRC de Charlevoix de redevances à l'égard de l'exploitation du projet éolien Rivière-du-Moulin, situé en partie sur le TNO Lac-Pikauba;

ATTENDU l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales qui confère aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 165-16 (modifié par le règlement numéro 170-17) relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU l'article 3 du règlement numéro 165-16 qui prévoit que les sommes affectées annuellement sont déterminées par résolution du Conseil de la MRC selon la répartition préétablie;

ATTENDU le dépôt du tableau détaillant la répartition des redevances selon le principe directeur adopté le 10 décembre 2014 (réf. : résolution no 211-12-14);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE les sommes affectées aux trois fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix, créés en vertu du règlement numéro 165-16 soient les suivantes pour l'année 2022:

- 1. **Fonds éolien de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba** : 15 000 \$
- 2. **Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix** : 117 754 \$
- 3. **Fonds éolien de soutien au développement local et régional** : 153 710 \$

QUE les modalités établies dans le règlement numéro 165-16 (modifié par le règlement numéro 170-17) soient appliquées en ce qui concerne les critères de sélection, l'analyse, l'évaluation et l'acceptation des projets.

227-12-21 5- TNO LAC-PIKAUBA : ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU la lecture faite par la directrice générale des prévisions budgétaires 2022 pour le TNO Lac-Pikauba et Baux de villégiature de la MRC de Charlevoix, équilibrées au niveau des revenus et dépenses, soit un budget global de 691 619 \$ (soit 600 906 \$ pour le TNO et 90 713 \$ pour Baux de villégiature);

ATTENDU QUE le conseil estime opportun d'augmenter le taux de la taxe foncière à 0,48 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE les prévisions budgétaires 2022 pour le TNO Lac-Pikauba et Baux de villégiature de la MRC de Charlevoix, reproduites en annexe, et faisant partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles étaient ici au long reproduites, soient adoptées;

QUE le taux de la taxe foncière soit fixé à 0,48 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière;

QUE le taux d'intérêt applicable pour toute pénalité ou arrérage pour l'année 2022 soit établi à 15 %;

QU'une somme provenant du surplus accumulé soit affectée pour équilibrer le budget, soit 7 406 \$ pour le TNO Lac-Pikauba;

QUE le tableau de redistribution des redevances soit adopté en prévoyant la somme estimée de 396 020 \$ en redevances pour l'année 2022 (équivalente à 1 297,27 \$ par MW installé pour 286 MW installés et livrés à Hydro-Québec en 2015), et répartie comme suit :

- 10 % des redevances versées au TNO Lac-Pikauba comme municipalité réceptrice du projet, totalisant 37 102 \$;
- 20 % des redevances versées à la MRC de Charlevoix comme gestionnaire du projet éolien, totalisant 74 203 \$;
- 25 % des redevances versées aux 6 municipalités locales et au TNO Lac-Pikauba à parts égales, selon un montant fixe par municipalité, totalisant 92 757 \$;
- 20 % des redevances attribuées aux 6 municipalités locales et réparties selon le prorata de la population de chacune d'entre elles au sein de la MRC, totalisant 74 204 \$;
- 25 % des redevances versées dans un fonds de développement régional administré par la MRC de Charlevoix pour soutenir la réalisation de projets à caractère régional, totalisant 92 754 \$.

QUE la somme de 25 000 \$ versée par EDF annuellement pour mettre en place un fonds de développement administré par la MRC soit ajoutée au tableau de redistribution des redevances, totalisant ainsi la somme globale de 396 020 \$ pour l'année 2022.

**228-12-21 6- FRR – VOLET 3 SIGNATURE INNOVATION :
DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE LA MRC DE
CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE le Fonds régions ruralité comprend le volet 3, appelé « Signature innovation » qui a pour objectif de permettre à la MRC de développer ou de consolider son identité territoriale de façon novatrice, à partir d'un domaine qu'elle identifiera;

ATTENDU QUE ce projet « Signature innovation » est assorti d'une enveloppe annuelle de 205 783 \$ pour cinq ans;



ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix s'est dotée d'une planification stratégique intitulée « Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029 » qui sera utilisée et qui permettra de définir son projet « Signature innovation »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte une résolution déclarant son intérêt à conclure l'entente portant sur le projet « Signature innovation » avec le Secrétariat de la Capitale-Nationale et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ces partenaires ayant confirmé leur accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

7- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

8- FRR - VOLET MISE EN VALEUR DU FLEUVE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

229-12-21 9- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE RECYCLAGE DU MÉTAL PROVENANT DES ÉCOCENTRES

ATTENDU l'appel de propositions sur invitation transmis par la MRC de Charlevoix concernant le recyclage du métal provenant des écocentres de Saint-Urbain et de L'Isle-aux-Coudres pour la période couvrant du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023;

ATTENDU le résultat suivant de cet appel de propositions :

- 1- Soudure Larno inc. : 226 \$ / tonne métrique (avant taxes);
- 2- Éric Tremblay : aucune proposition;
- 3- Jean Racine : aucune proposition;

ATTENDU la conformité de la proposition de Soudure Larno inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder un contrat à l'entreprise Soudure Larno inc. pour le recyclage du métal provenant des écocentres de Saint-Urbain et de L'Isle-aux-Coudres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et unanimement résolu

QUE la MRC accorde un contrat à l'entreprise Soudure Larno inc. pour le recyclage du métal provenant des écocentres de Saint-Urbain et de L'Isle-aux-Coudres pour la période couvrant du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 et que la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution avec l'entreprise Soudure Larno inc. pour et au nom de la MRC de Charlevoix.



10- CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX (CMCC) : BUDGET 2022

Le préfet résume les budgets 2022 adoptés par le conseil d'administration de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix pour les services de transport collectif et adapté offerts sur le territoire des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est et qui font l'objet d'un dépôt au Conseil de la MRC.

Le budget 2022 du service de transport adapté se chiffre à 360 848 \$ alors qu'il est évalué à 568 312 \$ pour le transport collectif. Le préfet rappelle les contributions financières de la MRC de Charlevoix pour l'offre de ces services.

11- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION : madame Claudette Simard ainsi que messieurs Pierre Tremblay, Patrick Lavoie et Michaël Pilote ont participé à l'activité de consultation des intervenants municipaux dans le cadre du projet d'élaboration du plan d'action en immigration de la MRC de Charlevoix.

MADA : madame Claudette Simard a participé à la réunion du comité régional MADA tenue hier.

INAUGURATION DU CLUB MED QUÉBEC-CHARLEVOIX : les maires ont tous participé à l'inauguration du complexe hôtelier situé à Petite-Rivière-Saint-François.

ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX : monsieur Christyan Dufour a assisté à la présentation de l'état d'avancement du projet de Route bleue dans Charlevoix coordonné par ZIP.

SPCA CHARLEVOIX : monsieur Patrick Lavoie explique que le conseil d'administration a adopté un projet d'entente soumis aux municipalités de la MRC pour renouvellement.

LAB CRÉATIK : plusieurs maires ont assisté à la conférence de presse présentant le projet de Lab Créatik, soutenu par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, en collaboration avec le Pôle des entreprises d'économie sociale de la Capitale-Nationale.

COMITÉ DE SUIVI DU PDZA : monsieur Pierre Tremblay a participé au comité de suivi chargé de recommander un projet de plan d'action au Conseil de la MRC.

FQM : monsieur Pierre Tremblay et la directrice générale ont assisté à la dernière assemblée des MRC tenue à Québec. Il a été question de plusieurs dossiers dont l'immigration, le développement éolien et l'environnement.



12- AFFAIRES NOUVELLES

230-11-21 12.1- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE le règlement numéro 134-12 prévoit que le comité administratif de la MRC de Charlevoix est composé du préfet, du préfet suppléant et de trois à quatre membres du conseil nommés par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE le comité administratif de la MRC de Charlevoix soit composé des membres suivants :

- Monsieur Pierre Tremblay, préfet
- Madame Claudette Simard, préfet-suppléant
- Monsieur Michaël Pilote, maire
- Monsieur Patrick Lavoie, maire
- Monsieur Jean-Guy Bouchard, maire
- Monsieur Christyan Dufour, maire

231-12-21 12.2- FONDS ÉOLIEN D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROJET

ATTENDU la présentation d'une demande d'aide financière du Musée maritime de Charlevoix pour l'obtention d'une aide financière de la MRC de Charlevoix dans le cadre du projet de protection des goélettes;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif d'assurer la protection et la mise en valeur des goélettes, biens patrimoniaux reconnus à l'échelle nationale, qui sont sous la responsabilité du Musée maritime de Charlevoix;

ATTENDU la volonté du Conseil de la MRC de Charlevoix de soutenir ce projet qui se chiffre à 7 047 931 \$ et qui est coordonné par le Musée maritime de Charlevoix

ATTENDU les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière via le fonds éolien d'innovation et de développement régional de la MRC de Charlevoix, prévues dans le règlement portant le numéro 186-21;

ATTENDU QUE cette aide financière provient des dividendes reçus dans le cadre de l'investissement réalisé par la MRC de Charlevoix dans le parc éolien Rivière-du-Moulin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie au Musée maritime de Charlevoix une aide financière non remboursable de 50 000 \$, une somme affectée au Fonds éolien d'innovation et de développement régional de la MRC de Charlevoix (dividendes).

QUE monsieur **Pierre TREMBLAY**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Charlevoix, le protocole d'entente intervenant avec le Musée maritime de Charlevoix s'il y a lieu et visant à donner suite à la présente résolution.



**232-12-21 12.3- MOUVEMENT DE PERSONNEL – MODIFICATION
APPORTÉE À UN POSTE**

ATTENDU l'affichage et l'ouverture d'un poste d'agent(e) de bureau pour le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) en février 2021;

ATTENDU QUE le SDLE s'est vu confier de nouvelles responsabilités associées à de nouveaux programmes d'aide financière (PAUPME et Accès entreprises Québec) au cours de l'année 2021 qui impliquent de nouvelles tâches administratives ainsi qu'une reddition de comptes davantage complexe;

ATTENDU QUE de nouvelles responsabilités sont par conséquent confiées à l'agent(e) du bureau pour le SDLE dans le but de soutenir le fonctionnement et l'équipe du SDLE, notamment *la préparation de rapports et bilans concernant les programmes et les fonds administrés par le SDLE et transmis aux partenaires, la vérification du respect des normes et règles légales dans les dossiers clients et le support à l'administration générale (tâches comptables, paie)*;

ATTENDU QUE la personne titulaire du poste d'agent(e) de bureau pour le SDLE depuis mars 2021, madame Katy Savard, détient la formation et l'expérience requises pour réaliser ces nouvelles tâches et responsabilités;

ATTENDU QUE ces responsabilités font en sorte de justifier des changements dans la description du poste et un changement de groupe d'emploi pour ledit poste d'agent(e) de bureau pour le SDLE afin qu'il soit associé au groupe 2 de la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède aux changements dans la description du poste et au changement du groupe d'emploi pour le poste d'agent(e) de bureau pour le SDLE afin qu'il soit classé dans le groupe 2 de la convention collective en vigueur.

QUE le salaire versé à madame Savard soit celui de l'échelon 4 du groupe d'emploi 2, et ce, à partir du 13 décembre 2021.

**233-12-21 12.4- RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DE
CHARLEVOIX : DÉLÉGATION D'UN
REPRÉSENTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer un membre représentant le Conseil de la MRC de Charlevoix au sein du conseil d'administration de la Corporation de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix délègue monsieur Pierre Tremblay pour représenter le Conseil de la MRC au conseil d'administration de la Corporation de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix et présenter un rapport de représentation au Conseil le cas échéant.



234-12-21 12.5- RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA CAPITALE-NATIONALE : AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix agit à titre de fiduciaire du Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale et que dans ce contexte, les dépenses affectées à l'administration du Réseau sont assumées entièrement par des fonds spécifiques octroyés à cette organisation;

ATTENDU QU'il y a lieu de défrayer une facture à la demande de la coordonnatrice du Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale pour l'octroi d'un contrat d'accompagnement de la démarche interne du Réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix défraie la facture émise par Marie-Pierre Clavette au montant de 5 863,73 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels d'accompagnement de la démarche interne du Réseau, selon la demande de la coordonnatrice du Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale, une dépense imputée au budget accordé à cette démarche de concertation.

235-12-21 12.6- MODALITÉS 2021 – PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année étaient écoulés;

ATTENDU QUE ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

ATTENDU QUE les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

ATTENDU QUE ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

ATTENDU QUE bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

ATTENDU QUE les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;



ATTENDU QUE les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Charlevoix face aux modalités 2021 du PSTA;

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Charlevoix face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA;

DE DEMANDER au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députée de Charlevoix, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

236-12-21 12.7- PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) – MODALITÉS 2021

ATTENDU QUE les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif ont été publiées sur le site Internet du ministère des Transports le 15 novembre 2021, alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des municipalités régionales de comté et des municipalités concernées sont adoptés depuis l'automne 2020;

ATTENDU QUE les organismes de transport et le milieu municipal ont, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis le début de l'année 2021;

ATTENDU QUE la non-disponibilité des modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services;

ATTENDU QUE sans ce programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif, et doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement



DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Charlevoix quant aux retards importants de disponibilité des modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif, et ce, depuis plusieurs années.

D'INFORMER le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable.

DE DEMANDER au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif pour, au moins, les cinq (5) prochaines années.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députée de Charlevoix, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

**237-12-21 12.8- PDZA DE LA MRC DE CHARLEVOIX : ADOPTION
DU PLAN D'ACTION 2022-2026**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a réalisé un travail de concertation des partenaires du milieu municipal et agricole en vue d'élaborer un nouveau plan d'action et de mise en œuvre de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour les années 2022-2026;

ATTENDU QUE ce nouveau plan d'action s'inscrit en continuité avec le premier exercice de mise en œuvre du PDZA et du précédent plan d'action couvrant la période 2015-2019;

ATTENDU QUE les objectifs généraux du PDZA et de son plan d'action 2022-2026 demeurent d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles; d'atténuer les pressions de l'urbanisation et de favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE la présentation effectuée auprès du Conseil de la MRC, incluant la description des groupes, partenaires et intervenants consultés, le rappel de la vision et des orientations du PDZA, la structure du plan d'action 2022-2026, le résumé des huit actions immédiates proposées, des actions futures à réaliser et des enjeux et défis à relever;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le plan d'action 2022-2026 relié à la mise en œuvre de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et qu'il soit transmis aux partenaires impliqués dans le cadre de sa mise en œuvre, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).



13- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La Commission de protection du territoire agricole du Québec nous transmet leur décision concernant le dossier numéro 429179, Isle-aux-Coudres, qui accorde la remise et annule la rencontre prévue le 30 novembre en faveur du demandeur.

Le Ministère de la Culture et des Communications du Québec n'entend pas intervenir dans le dossier du 37, rue Saint-Joseph et du 45, côte de Pérou, Baie-Saint-Paul, puisque l'intérêt patrimonial n'est pas suffisant pour le justifier.

DIVERS

La Paroisse Saint-François-d'Assise nous informe que le terrain ainsi que la chapelle, celle-ci avait été donnée à la Fabrique de Baie-St-Paul le 21 septembre 1988, seront redonnés à monsieur Stéphane Fortin.

Hydro-Québec et la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches nous avisent qu'advenant un épisode de verglas, Hydro-Québec pourrait devoir utiliser les équipements de déglacage sur une ligne électrique stratégique qui traverse notre territoire.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

238-12-21 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 45.

Karine Horvath
Directrice générale

Pierre Tremblay
Préfet

**TNO DE CHARLEVOIX ET
G.F. DES BAUX VILLÉGIATURES, SABLIERES-GRAVIÈRES**

ANNEXE 7133

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

		ESTIMÉ 31 DÉCEMBRE 2021	BUDGET EN COURS 2021	PROCHAIN BUDGET 2022
TNO DE CHARLEVOIX - LAC PIKAUBA				
01 00000	REVENUS			
01 21000	TAXES			
01 21110 000	TAXES GENERALES	122 026	121 757	130 022
01 22000	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES			
01 22111 000	TENANT LIEU DE TAXES FONCIERES	22 248	22 248	23 730
01 22116 000	PACTE FISCAL.MAM-TERRES PUBL.	37 472	37 472	37 472
01 38000 000	TRANSFERT ENTENTES PARTAGE DE FRAIS			
01 38120	SÉCURITÉ PUBLIQUE			
01-38123 030	SUBVENTION PLIU	0	7 953	0
01 23100	SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
01 23120	SÉCURITÉ PUBLIQUE			
01 23129 000	AUTRES SÉCURITÉ PUBLIQUE	348	50	50
01 24000	IMPOSITION DE DROITS			
01 24100 000	LICENCES ET PERMIS	1 400	500	500
01 24200 000	MUTATIONS IMMOBILIÈRES	3 303	1 000	1 000
01 26000	INTÉRÊTS			
01 26100 000	INT. - BANQUE ET PLACEMENTS	270	300	250
01 26900 000	INTERETS - AUTRES	375	100	100
01 27000	AUTRES REVENUS			
01 2790 060	FONDS ÉOLIEN DE MISE EN VALEUR DU TNO	15 000	15 000	15 000
01 2790 070	FONDS ÉOLIEN DE DÉV. RÉGIONAL DE LA MRC	117 754	117 610	117 754
01 2790 080	FONDS ÉOLIEN SOUTIEN DÉV. LOCAL ET RÉGIONAL	153 710	153 476	153 710
01 2790 100	REDEVANCES ÉOLIENNES - ADMINISTRATION	17 853	17 774	17 853
01 2790 110	GESTIONNAIRE PROJET ÉOLIEN- MRC	74 203	74 090	74 203
01 2790 190	DÉVELOPPEMENT DES SENTIERS	24 500	17 500	22 000
01 38123 050	AIDE COVID 19	207	0	0
01 00000	TOTAL REVENUS	590 669	586 830	593 644
02 00000	CHARGES			
02 12000	APPLICATION DE LA LOI	1 038	1 250	1 100
02 13000	GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	83 005	83 078	87 393
02 15000	ÉVALUATION	15 171	15 221	14 901
02 19000	AUTRES	6 272	15 352	11 238
02 21000	POLICE	26 833	26 833	28 609
02 22000	SÉCURITÉ INCENDIE	13 470	11 714	13 797
02 23000	SÉCURITÉ CIVILE	5 946	14 413	7 390
02-39000	TRANSPORT AUTRES: SERVICE INGÉNIÉRIE	5 000	5 000	0
02 40000	HYGIÈNE DU MILIEU	7 210	7 210	7 427
02 61000	AMÉNAGEMENT ET URBANISME	26 985	27 172	34 011
02 62000	PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2 286	2 286	2 078
02 66000	PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT PATRIMOINE	4 700	4 700	4 750
02 69000	AUTRES	403 730	360 176	360 667
02 69000	FORÊT	3 475	3 475	3 545
02-70150	PARCS LINÉAIRES, PISTES, SENTIERS,	28 434	19 500	24 000
02 00000	TOTAL CHARGES	633 555	597 380	600 906
03-51000	AFFECTATION		-10 550	-7 262
	DÉFICIT TNO DE CHARLEVOIX	-42 886	0	0

**TNO DE CHARLEVOIX ET
G.F. DES BAUX VILLÉGIATURES, SABLIERES-GRAVIÈRES**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

		ESTIMÉ 31 DÉCEMBRE 2021	BUDGET EN COURS 2021	PROCHAIN BUDGET 2022
BAUX VILLÉGIATURE, SABLIERES-GRAVIÈRES				
REVENUS				
01 234000	AUTRES SERVICES RENDUS	96 545	91 000	90 700
01 260000	AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	19	12	13
	TOTAL DES REVENUS	96 564	91 012	90 713
CHARGES				
02 600000	AMÉNAGEMENT ET URBANISME	74 198	91 012	90 713
	TOTAL DES CHARGES	74 198	91 012	90 713
	AFFECTATION	0	0	0
	EXCÉDENT BAUX VILLÉG., SABLIERES-GRAVIÈRES	22 366	0	0
	EXCÉDENT TNO ET BAUX VILLÉGIATURE, SABLIERES-GRAVIÈRES	-20 520	0	0